

MILANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi, 13 Septembre 1848. No. I.

ROME.

La Gazette de Rome, du 8 août, contient, dans sa partie officielle, les publications suivantes :

FORMATION DU MINISTÈRE.

Sa Sainteté, par billet de la secrétairerie d'Etat du 6 courant, a décidé que M. le comte Edouard Fabri prend le ministère de l'intérieur ;

M. l'avocat Pascal de Rossi demeure comme par le passé au ministère de grâce et justice.

M. le comte Lauro Lauri prend le ministère des finances.

M. le comte Pierre Guarini prend le ministère des travaux publics et est chargé en même temps de l'intérieur du ministère de l'agriculture, de l'industrie, des arts et du commerce.

M. F. Peretti, conseiller général, prend par intérim, et pendant l'absence du ministre, le portefeuille de la police.

Est ensuite nommé directeur provisoire du ministère des armes, M. Gaetano Cagnotti, Sa Sainteté ayant accepté la démission du comte P. de Campello.

CONSEIL DES MINISTRES.

8 août 1848.

Sa Sainteté est dans la ferme résolution de défendre ses Etats contre l'invasion autrichienne par tous les moyens que l'Etat et l'enthousiasme bien réglé des ses peuples peuvent lui fournir. Sa Sainteté donne un solennel démenti par notre organe aux paroles de M. le maréchal Walden (1), protestant contre toutes les mauvaises interprétations qui pourraient être données, et déclarant que la conduite de M. Walden lui-même est tenue par Sa Sainteté pour hostile au Saint-Siège et au Saint-Père, lequel ne peut entendre et n'entend nullement séparer la cause de ses peuples de la sienne propre, et tient pour faits à lui-même toute insulte et tout outrage faits à son peuple. Sa Sainteté a déjà fait cette déclaration par la solennité des ses actes et avec toute l'autorité de sa suprême dignité de prince et de Pontife, comme l'établit du reste la dépêche suivante.

Signé : CAR. SOGLIA, président du conseil des ministres ; P. EDUARDO FABRI, P. DE ROSSI, L. LAURI, P. GUARINI, F. PERRETTI.

A Son Eminence le cardinal Martini, légat de Forli. Eminence Révérendissime,

Votre Eminence sait parfaitement comment, en toute confiance, Notre Saint-Père a prouvé de sa ferme volonté de défendre l'intégrité et l'indépendance des Etats de la sainte Eglise. La parole du Saint-Père est sacrée et ne peut faillir. Il a appris, contre toute attente et avec une extrême affliction, qu'une armée autrichienne a osé occuper les provinces séparées de l'Etat pontifical, s'avancant d'une manière hostile, exigeant l'entree des troupes, menaçant de s'y opposer et d'y résister, ce qui a donné lieu à un conflit entre les parties et à tous les faits lamentables qui en sont la conséquence.

C'est pourquoi Sa Sainteté n'a ordonné de charger Votre Eminence, au reçu de la présente dépêche et sans aucun retard, de se rendre avec la princesse Corsini, sénateur de Rome, et le Prince Annibal Simonetti, le premier membre du Haut conseil, le second membre du Conseil des députés, auprès du général Welden et lui demander raison des motifs qui l'ont porté à cette démarche violente ; de plus, le sommer par de fermes et énergiques paroles de se retirer et de laisser entièrement libres les dites provinces ; lui signifiant que dans le cas contraire Sa Sainteté fera usage de tous les moyens qui sont en son pouvoir pour repousser l'injuste occupation.

J'attendrai avec anxiété vos dépêches que vous m'expédiez par une estafette extraordinaire. Je suis, en attendant, plein d'estime et de respect pour Votre Eminence. 8 août. CARD. SOGLIA.

— La nouvelle des événements de Bologne a, comme on pouvait s'y attendre, redoublé l'agitation à Rome. Le parti anarchique s'est mis sur le champ à exploiter ce malheur avec la perfidie et l'audace qui le distinguent. D'un autre côté, le gouvernement a publié la proclamation que voici :

« Peuples des Etats de la Sainte Eglise. »

« Une dépêche du gouverneur de Bologne en date du 5, à huit heures un quart du soir, est parvenue par estafette au ministère de la guerre. Elle commence par ces mots : Le peuple s'est battu avec les Autrichiens. La gravité de ces courtes paroles est grande, terrible, mais ne nous épouvante point. La dépêche finit ainsi : Le peuple a triomphé, mais ceci ne nous enivre pas d'une folle joie. C'est la constance qui assure les triomphes. »

« Les ministres ont couru près du Souverain-Pontife. Ils lui ont dit le péril où se trouvent ses fils. Qu'on fasse donc, a-t-il répondu, tout ce qui est possible pour sauver la patrie et défendre les frontières sacrées. »

« Et déjà les bataillons des Romagnes, quittant la Catalogne, se portent à marches forcées vers le champ de bataille. »

« Ces bataillons et ceux qui les suivront des autres provinces et de la capitale porteront avec eux la bénédiction de Pie, de ce Pie qui veille à la défense et à l'affranchissement de la patrie commune. »

« Le Ministère se hâte d'exécuter la volonté souveraine et de pourvoir par tous les moyens à l'urgence des circonstances présentes. »

« Au Quirinal, le 11 août 1848. »

« C. CARD. SOGLIA, président du conseil des ministres EDUARDO FABRI, PASCAL DE ROSSI, LAURO LAURI, C. GAGGIOTTI, ministre par intérim, G. GALETTI. »

(1) On se souvient que le maréchal Welden, dans une de ses proclamations, a déclaré qu'il venait délivrer le Souverain Pontife. (M. du R.)

Mamiani ne pouvait se dispenser de faire quelque chose : il a fait une déclaration en l'honneur de Bologne et formulé les propositions suivantes :

1° Le Ministère est prié de faire dresser sur toutes les places publiques des écus romains des tables où on lira ces mots : La patrie est en péril, et où siègeront un membre du conseil municipal et un commissaire du gouvernement, pour recevoir les noms de tous ceux qui offriront de prendre les armes.

2° Le Ministère est invité à faire au souverain pontife les plus pressantes prières pour que sa sainteté daigne faire écrire à tous les évêques et à tous les curés des états pontificaux, pour qu'ils exhortent les populations à se soulever en masse.

Le ministre Galetti a accepté ces propositions au nom de tout le ministère, en faisant observer que le gouvernement avait déjà pris des mesures énergiques auxquelles les propositions susdites pourraient s'ajouter.

La chambre a voté les propositions à l'unanimité.

On voit par ce compte rendu que Pie IX résiste avec une fermeté inébranlable à toutes les prétentions usurpatrices de la chambre des députés ; que la majorité de cette chambre est plutôt faible et inintelligente que malintentionnée ; qu'elle adopte la plupart du temps d'enthousiasme et sans savoir ce qu'elle fait les propositions que les meneurs du parti anarchique lui font dans le dessein d'ôter au pape, pour le transporter à la chambre, le pouvoir souverain, et qu'enfin les nouveaux ministres de Pie IX commencent à faire preuve de plus de fermeté, à se montrer plus dignes des hautes fonctions qui leur sont confiées.

— Les nouveaux ministres de Pie IX inspirent à Rome une pleine confiance aux hommes dévoués à la papauté. Voici ce que nous lisons dans la *Costituzionale romana*.

« Le ministère Mamiani pratiquait une politique inouïe dans l'histoire des peuples constitutionnels : une politique funeste et qui conduisait l'Etat nécessairement à un abîme d'anarchie et de sang ; une politique consistant à annuler l'autorité souveraine au profit d'une faction qui ne savait pas ce qu'elle voulait ou qui n'avait pas le courage de le déclarer, parce que le peuple, en apercevant le but auquel cette faction tendait, eût reculé d'épouvante. Le ministère Fabri, au contraire, a proclamé une politique d'union entre le souverain et le peuple, union sans laquelle il est impossible de remédier aux maux de l'Etat, de faire régner l'ordre intérieur, unique moyen de faire renaitre la confiance, le commerce, la prospérité publique, si profondément altérée. — Le ministère Mamiani ne parlait que de guerre, mais il prétendait la faire d'une façon que lui-même savait impossible, à savoir : en se mêlant d'accord avec la volonté du Souverain, usurpant ainsi les droits réservés au prince par la Constitution, et se maintenant par l'instinct au poste où l'avait porté la violence. Pour faire cette guerre qu'il réclamait à grands cris il n'avait ni soldats, ni armes, ni matériel de guerre, ni argent, et il ne faisait rien pour organiser les forces nécessaires afin qu'on accusât le Pontife de tout ce désordre. Le ministère Fabri a proclamé qu'il ne ferait la guerre que dans les limites fixées par la volonté souveraine et qu'il défendrait avec énergie l'intégrité et l'indivisibilité du territoire de l'Eglise. Le ministère Mamiani, formé illégalement, constitué anti-constitutionnellement, parfait toujours au nom de la loi, se tenant toujours hors de toute légalité violait à chaque instant la Constitution, qu'il invoquait sans cesse ; le ministère Fabri a pris l'engagement de travailler par les seules voies légales au développement des institutions libérales données à son peuple par Pie le-Grand. Ces promesses, nous avons lieu de l'espérer, ne seront pas vaines. »

PIEMONTE. — On lit dans l'Opinion de Turin du 19.

« Le conseil des ministres de Turin a fait publier l'énumération suivante de tous ses actes récents : — 1° Il a pris toutes les dispositions de nature à réorganiser l'armée, à la grossir avec toutes les forces disponibles et à mobiliser la garde nationale, afin qu'au commencement de septembre les troupes soient au complet et mieux disciplinées qu'auparavant. — 2° Il a pourvu à ce que les finances puissent subvenir aux dépenses très considérables exigées par l'honneur national, sans que les contribuables soient trop écumés. — 3° Il a protesté auprès de tous les gouvernements libres contre l'illégalité et la nullité politique de la convention de Milan du 9 août signée par le comte de Salasco. — 4° Il a requis formellement une enquête judiciaire sur la conduite des chefs militaires qui ont en la principale part aux derniers malheurs. — 5° Il a résolu de demander le secours extérieur d'une armée de justes et honorables conditions, de nature à sauvegarder nos institutions contre les dangers d'une propagande politique. Il s'est adressé, à cet effet, à la France, nation généreuse, et qui a gardé le souvenir de ses frères d'armes italiens, qui partagent avec elle les lauriers de la campagne sous le glorieux drapeau de Napoléon. — 6° Il a persévéré dans la demande faite du secours français, même quand la diplomatie étrangère aurait substitué la pensée de la médiation. — 7° Il a donné à tous les agents diplomatiques des instructions conformes au droit public intérieur, aux obligations contractées, à la dignité du pays, et il a employé la diplomatie elle-même, autant que la brièveté du temps le lui a permis, à concentrer les forces de toute la Péninsule dans l'intérêt de la cause italienne. »

SUR LA MORT DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS,

Dédié à Mgr Sibour, son successeur.

Entre deux sentiments mon âme se divise Et sous mes doigts tremblants la harpe est indécise : De la joie ou du deuil, quel échantillon doit retentir ? Comment l'envisager, ô terrible journée ! Veuve de son pasteur, Latéce est consternée, Mais le ciel souriant s'ouvre pour un martyr.

Que l'on comprenne ou non cet effrayant mystère Bienvenue à ce sang dont s'abreuve la terre ! C'est par lui que l'on voit ployer tant de genoux

Le zèle du Seigneur a dévoré cette âme, Pour que l'âme mourant pût ranimer sa flamme Et que le jour divin se fît parmi nous.

L'hostie luxuriante parvra d'un prix suprême ; L'ardente clarté s'ignorait elle-même ; Aucun espoir humain ne conduisit ses pas ; La gloire en son regard n'offrait aucun sourire Et dans son févor rien n'est venu lui dire Qu'elle allait au triomphe en allant au trépas.

Puisque vous choisissez de pareilles victimes, Seigneur, j'errière vous vous jetterez nos crimes, Et pour nous pardonner vous nous tendrez la main. Vous ne permettez point que la France périsse ; Vous y ferez régner l'esprit de la justice, Pour qu'il s'étende un jour sur tout le genre humain.

Songez qu'elle n'est point un peuple comme un autre ; Que vous avez rempli son verbe dans le vôtre, Afin qu'il pût atteindre au bout de l'univers ; Que tout souffre aujourd'hui de sa douleur profonde, Que ses destins sont tels que tous les soirs du monde, Ont toujours partagé sa gloire ou ses revers.

Vous la relèverez de sa tristesse amère ; Les fils s'embrassent pour consoler la mère ; Son cœur est tout saignant de leur inimitié. Assez dans nos remparts de lugubres alarmes ! Des mains d'un désespoir faites tomber les armes, Afin qu'auprès de lui retourne la pitié.

Mon Dieu, la tête tourne en sondant nos abîmes ; Ta voix n'y dit plus rien à l'esprit des victimes. Des dieux les plus grossiers elles prennent conseil. Jout de divisions sans cesse renaissantes Qui redoublent la souffrance au moment du réveil.

Ne confondras-tu pas ces désolants prophètes Qui disent aux désirs des âmes inquiètes : « L'astre est mort : désormais il ne peut rien pour vous ; C'est assez d'être néant endurer la clémence ; Reviens ! Lorsque tu fais, le vide est trop immense ; Trop de douleurs ont pris ta place parmi nous. »

Oh ! qu'il ne soit pas dit que tes lois adorables S'effacent sans retour du cœur des misérables ! Montre-nous que le pauvre est toujours ton ami, Fais par la charité moquer les envieux, Que la Patrie enfin renaisse à l'espérance En voyant son pasteur dans ta paix endormi.

Français, que cette paix parmi nous s'établisse ! Par ce cercueil d'où sort la voix du sacrifice, Jurons de mettre un terme à nos divisions Que les maux résignés et l'ancre se rapproche S'élèvent vers les cieux en parfum inoffensif Pour retomber sur nous en bénédictions.

Centre auguste, pardonne un zèle téméraire : Peut-être que la lyre eût mieux fait de se taire. Tout hynne est superflu ; car ce tambour dit tout. L'exemple n'est-il pas l'éloquence suprême, Et, devant celui-là qui s'est donné lui-même, Quel endurancement pourrait rester debout !

J. REBOUL.

Colombes (Seine), le dimanche 30 juillet 1848.

L'IRLANDE.

Nous avons à nous occuper d'une question qui, depuis 1845, éveille la sollicitude du Saint-Siège et de l'Irlande catholique. Le gouvernement anglais, au milieu des agitations politiques de ce pays, n'en fait pas moins poursuivre avec activité la construction des établissements destinés au haut enseignement de la classe moyenne. Les nouvelles facultés pourront entrer en exercice dans le courant de l'année prochaine. D'où à cette époque le ministère espère faire lever le blâme dont ces facultés ont été frappées par le rescrit de la propagande publié au mois d'octobre dernier.

Ce rescrit exprimait la crainte que les collèges ne fussent nuisibles à la religion, et il invitait, en conséquence, les évêques à ne prendre aucune part à leur établissement. Toutefois, le cardinal-prélat de la propagande ajoutait : « Si quelque'un de vous (en s'adressant aux évêques) a, sur cette question, des observations importantes à nous soumettre, il peut librement les communiquer à la congrégation de la propagande, afin qu'elle donne sur ces points une décision convenable. »

Les évêques, en le sait, étaient divisés sur cette importante question, on, du moins, ils désiraient obtenir des modifications au plan du Gouvernement. Ils demandaient avec raison des garanties qu'on ne leur donnait pas, qu'ils étaient en droit et qu'il était de leur devoir d'exiger, avant de prêter au pouvoir le concours de leur intervention. Le rescrit de la propagande souleva en Angleterre une violente explosion de colère, et faillit compromettre un instant la popularité dont jouissait Pie IX parmi les protestants ; mais il a eu pour première conséquence de faire comprendre au gouvernement qu'il devait se rendre aux observations de l'épiscopat catholique en lui accordant les garanties qu'il demandait. L'Angleterre sentit qu'il fallait ceder, vu l'impossibilité d'établir en Irlande des facultés destinées à l'enseignement supérieur des classes moyennes, si les évêques interdisaient aux catholiques la fréquentation de leurs cours.

Le ministère et le lord-lieutenant se mirent donc à l'œuvre. De nouveaux règlements furent rédigés en vue de donner à la religion et à la morale des garanties de nature à satisfaire les évêques catholiques et le Saint-Siège. Ces règlements sont en ce moment soumis au Pape et à la Congr-

gation de la Propagande, et nous ne pensions pas avoir à nous en occuper avant que Rome eût émis une opinion sur leur valeur. Mais une indiscrétion coupable a livré à la publicité les pièces qui n'étaient pas destinées à l'être. Ces documents, qui sont à peine arrivés à Rome, viennent d'être publiés par un journal de Londres qui s'est fait le confident et l'organe du parti qui en Irlande ne veut, à aucune condition, des collèges du Gouvernement.

Nous savons qu'à Rome même on déplore la passion avec laquelle ce parti poursuit son opposition. On y blâme les correspondances inexactes qui sont trop fréquemment envoyées aux journaux de Dublin et de Londres, en vue de faire préjuger la solution d'une question sur laquelle la sagesse du Saint-Siège est appelée à prononcer.

Pourquoi ne pas attendre que la Congrégation de la Propagande émette sur les nouveaux statuts le jugement que l'on attend de son impartialité et de ses lumières ? Non, l'impétuosité l'a emporté. On a foulé aux pieds toutes les convenances. Nous ignorons qui a trahi le secret d'une communication confidentielle ; mais afin de jeter un nouvel aliment à la polémique, afin de produire en Irlande un mouvement hostile aux propositions soumises à Rome, on a glissé dans les colonnes du *Tablet* les statuts sur lesquels la Congrégation de la Propagande doit donner son avis. Pour mettre en lumière la bonne foi qui a inspiré la communication faite au journal de Londres, nous ajouterons que la lettre de lord Clarendon publiée par ce journal n'a jamais été écrite à l'archevêque de Dublin, comme on le prétend. Cette lettre a été adressée au vénérable archevêque qui a été chargé de présenter au Pape les nouveaux statuts des collèges. Mais on a cru être très habile de chercher à faire croire à l'Irlande que l'archevêque de Dublin complète avec le vicaire pour favoriser les vues du Gouvernement, et cela en dépit de la défense portée dans le rescrit sur les collèges ! C'est un moyen de dépopulariser, à l'aide d'un mensonge, le doyen de l'épiscopat irlandais, à qui l'on a souvent reproché, à tort ou à raison, trop de condescendance pour le pouvoir.

Les évêques d'Irlande ont été fidèles au conseil que l'on donnait le rescrit de la Propagande, ce ne pas se mettre en rapport avec le Gouvernement pour obtenir l'amélioration des règlements relatifs aux collèges. Le prélat chargé des communications de l'Angleterre auquel s'adresse la lettre de lord Clarendon n'appartient pas à l'épiscopat d'Irlande ; il semblait désigné, par sa position spéciale, à servir d'intermédiaire impartial pour mettre fin à de regrettables divisions.

Puisque les propositions du gouvernement anglais sont devenues publiques, nous ne pouvons nous empêcher de nous occuper avec la réserve que nous commande l'état de la question ; mais déjà nous croyons nous apercevoir que le but que l'on attendait de leur publication prématurée sera manqué. Loin de ranimer l'opposition, cette publication la désarmera. Si le gouvernement anglais, dans l'impossibilité de s'y soustraire, se rend enfin aux instances de l'épiscopat irlandais, s'il offre à l'autorité ecclésiastique les moyens d'adoucir la religion et la moralité des étudiants de toutes les garanties qu'elle avait en droit d'exiger, nous nous féliciterons de ce résultat. Le mérite de l'œuvre obtenu reviendra à l'épiscopat d'Irlande et au Saint-Siège qui le premier par ses instances et le second par son blâme, seront parvenus à triompher du mauvais vouloir ou de l'aveuglement du ministère anglais. Si les nouvelles propositions de l'Angleterre sont de nature à satisfaire le Saint-Siège, pourquoi n'en serions-nous pas contents ?

L'ESPAGNE.

L'heureux résultat des négociations entamées depuis si long-temps avec le gouvernement espagnol, et suivies avec tant de zèle et de sagacité à travers mille difficultés, par Mgr Brunelli, envoyé extraordinaire du Saint-Siège, est un événement qui remplit de joie les âmes catholiques et l'Eglise d'Espagne en particulier. Il a été célébré à Madrid et dans tous les lieux du royaume par un *Te Deum* solennel.

Mgr Brunelli, qui prend désormais le titre de nonce apostolique, a présenté à la reine les lettres pontificales qui l'accréditent en cette qualité auprès d'elle. Voici le discours qu'il a prononcé dans cette circonstance mémorable.

« Madame, après les tristes vicissitudes qui ont affligé pendant si long-temps le catholique Espagnol : après un intervalle de plus d'une année depuis que, sous les auspices de Votre Majesté, je remplis dans la capitale de ses vastes domaines la haute mission qui m'a été confiée par le Patriarche suprême et le père commun des fidèles, afin d'adoucir les maux faits à l'Eglise pendant les déplorables temps qui se sont écoulés, il m'est permis aujourd'hui de me présenter devant Votre Majesté pour déposer dans ses augustes mains les lettres pontificales qui me revêtent du haut caractère de nonce du Pape. Au milieu des graves devoirs de ma mission, c'est pour moi une bien douce consolation que celle d'être envoyé près d'une nation si généreuse, si noble, si fermement attachée à la religion pure et sainte de ses pères. Je prouve aussi une grande confiance en me trouvant près d'un trône, sur lequel ont régné tant de monarques aussi célèbres par l'éclat et la grandeur de leurs entreprises que par leur zèle magnanime pour propager le christianisme, maintenir et défendre les dogmes, le culte et les droits inviolables de l'Eglise catholique. »

« Votre Majesté, voyant du haut de ce même trône réunis à ses pieds les beaux exemples de ses illustres aïeux n'a pas hésité à mettre la main à cette même œuvre qu'invocque et appelle de ses vœux ardents l'illustre nation Espagnole. Grâce à la religieuse sollicitude de Votre Majesté, les nombreuses églises privées depuis si long-temps de leurs oracles ont été remplies d'une extrême allégresse le deuil et la tristesse de leur funeste veuvage. En vertu de ses royales ordonnances, les vénérables prérogatives de l'autorité et la juridiction ecclésiastique se trouvent maintenant sauvées, et le libre exercice du ministère épiscopal garanti. Votre Majesté, regrettant amèrement le déplorable abandon dans lequel les circonstances publiques ont réduit le culte et le clergé, a honoré de son bienveillant accueil les respectueuses pétitions que nombre de fois je lui ai soumises par l'entremise de son gouvernement ; et, engageant ses